

Note de réflexion CGT RA sur les enjeux d'enseignement supérieur de recherche

L'enseignement supérieur et la recherche sont devenus un enjeu majeur et éminemment stratégique dans les politiques régionales. Avec l'autonomie des Universités d'abord (loi des Libertés et Responsabilités des Universités, dite « Loi Pécresse »), puis le déploiement d'appels à projets multiples dans le cadre du Grand Emprunt (les *Equipex*, *Labex*, *Idex*¹), on assiste bien à une mise en concurrence généralisée et exacerbée : mise en concurrence des chercheurs, des équipes, des universités, des territoires infra-régionaux, et des régions elles-mêmes. Cette mise en concurrence s'appuie sur un contournement des instances universitaires démocratiques existantes par la création de superstructures technocratiques et passe par une déstructuration aussi bien de la recherche privée que de la recherche et de l'enseignement publics.

Cette déclaration a pour objet d'expliquer la position de la CGT Rhône-Alpes, face à l'imposition d'une concurrence exacerbée et d'une déstructuration territoriale et professionnelle, dans un contexte où se succèdent les prises de conscience des dérives du système actuel².

1 Le télescopage des mots et des concepts

Il est presque banal de nos jours d'associer dans la même phrase la recherche, l'innovation et le développement économique. Comme si énumérer ces termes comme dans une incantation validait une chronologie ou une suite logique.

Or cette association, qui pourrait passer pour une naïveté, n'est ni naturelle ni fortuite. Plus qu'un programme, elle constitue une arme de guerre.

Recherche et innovation

Le lien peut paraître évident et il agit comme une injonction : le but de la recherche n'est-il pas de développer l'innovation ? Or il se trouve que l'innovation n'est pas le but principal de la recherche qui reste avant tout le développement des connaissances dans tous les domaines de la science et dans l'ouverture à celle-ci de nouveaux domaines à son champ d'action. Il convient de réaffirmer cette priorité pour éviter de tomber dans le piège d'une vision dans laquelle n'est digne d'intérêt (et donc ne mérite d'être soutenue et financée) que la recherche susceptible de déboucher (rapidement, de préférence) sur des innovations. Il est donc logique, à partir de cette caractéristique, que la recherche soit un service public (quelles que soient les formes précises que prend son organisation), puisqu'elle est principalement vouée à produire un bien public (et non un produit³), les connaissances scientifiques, au bénéfice de toute l'humanité.

Que l'innovation (nouveaux procédés, produits, services, politiques publiques, etc.) puisse et doive bénéficier des connaissances scientifiques les plus avancées est une évidence. Que la recherche académique puisse produire en son sein de telles innovations, y compris en collaboration avec les acteurs économiques et sociétaux, voilà une idée et une pratique qui sont loin d'être nouvelles. Mais tel n'est pas le rôle principal de la recherche ni son critère décisif d'évaluation.

C'est pour les acteurs économiques et politiques que l'innovation constitue, à la fois, un impératif et un terrain d'action privilégié. C'est à eux principalement qu'il revient d'effectuer le travail et les investissements de recherche et développement débouchant sur l'innovation. C'est en ce domaine

¹ Le terme d'« excellence » se généralise et devient un objectif en soi, comme l'atteste le développement de multiples inventions comme les *Equipex* (« Equipements d'excellence »), les *Labex* (« Laboratoires d'excellence »), ou encore les *Idex* (« Initiatives d'excellence »).

² Notons à titre d'exemples les prises de position du rapporteur général de la Commission des Finances, Philippe Marini (dans son rapport n°278 fait au nom de la commission des finances et déposé le 9 février 2010) ; d'Isabelle This Saint-Jean, vice-présidente de la Région Ile de France chargée de l'enseignement supérieur et la recherche (voir la dépêche AEF n°144893 du 3 février 2011) ; de Jean-Marc Ayrault, député-maire de Nantes, président de Nantes métropole et du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale (voir la dépêche AEF n°145753 du 18 février 2011) ; d'Europe Ecologie (dans une tribune du Monde, le 24 janvier 2011) ; du Congrès de l'Université Lyon 1 (motion sur les « initiatives d'excellence » du 9 novembre 2010) ; etc.

³ Comme dans la stratégie de Lisbonne et les théories autour de « l'économie de la connaissance ».

précisément que notre pays a accumulé le plus grand retard. Car même si l'effort de recherche publique reste encore insuffisant, c'est surtout en matière de recherche industrielle que les manques sont les plus criants dans notre pays. C'est aussi dans ce domaine que les dispositifs, que l'on nous présentait jusqu'à présent comme puissamment incitatifs, tels que le crédit d'impôt recherche (CIR), ont échoué à redresser la situation et qu'ils ont été trop souvent utilisés à de simples fins « d'optimisation fiscale »⁴. L'injonction d'innovation adressée à la recherche académique et publique vise, d'une part, à masquer la démission de ceux qui devraient être les principaux acteurs en ce domaine et, d'autre part, chez les plus cyniques, à socialiser le coût de l'innovation, en le faisant supporter par la recherche publique, tout en souhaitant continuer à en privatiser les bénéfices.

Innovation et développement économique

Là aussi le lien est asséné comme une évidence et pourtant rien n'est clair en ce domaine, spécialement à l'époque de la mondialisation. Rien n'oblige en effet à ce que l'innovation créée ici débouche automatiquement, ici-même, sur un développement économique bénéficiant à toute la population. Si la poursuite de l'innovation génère, par exemple, un nombre notable d'emplois qualifiés, elle peut parfaitement s'accompagner d'une désindustrialisation, par le biais d'une politique de délocation dans les pays à faible coût de main d'œuvre et aux standards sociaux et écologiques laxistes. De cette manière, l'innovation peut coexister avec un chômage massif.

Face à ce dernier problème social, l'innovation n'apporte un bénéfice décisif et global que si elle s'accompagne d'une politique économique, industrielle en particulier, qui permette de transformer l'innovation en emplois à tous les niveaux de qualification. Or rien n'est dit sur les mesures concrètes qui permettraient de traduire l'innovation en développement économique au bénéfice de tous, comme si cela devait se produire par magie.

Il ne s'agit pas de tourner le dos à l'innovation, ce qui serait suicidaire sur le plan économique et nous priverait des moyens d'affronter les défis (pas seulement économiques, d'ailleurs) auxquels nous sommes confrontés. Mais nous ne devons pas prendre pour argent comptant le discours qui affirme qu'aider à l'innovation suffira à régler la question du développement économique et du chômage et qu'il s'agit là de l'alpha et de l'oméga de la politique économique.

Recherche, innovation, développement économique ne doivent pas être vus comme des moments successifs d'un processus linéaire dont les étapes s'enchaînent automatiquement mais comme trois domaines entretenant des rapports plus complexes qu'il n'y paraît. Car il s'agit aussi d'univers qui ont chacun leur logique propre, leur temporalité et leurs acteurs privilégiés. Ces derniers doivent, chacun pour son propre compte et sur son terrain privilégié, jouer pleinement leur rôle, sans chercher à se défausser sur les autres.

2 L'enseignement supérieur et la recherche, un enjeu régional croissant

Un enjeu stratégique décisif

Depuis le courant de l'année 2010, on assiste à une montée en puissance des enjeux d'enseignement supérieur et de recherche dans les politiques régionales. En effet, et dans la grande confusion décrite ci-dessus, les politiques « d'innovation » au sens large, parmi lesquelles les politiques de recherche, constituent un enjeu fort dans plusieurs stratégies régionales (qu'il s'agisse de la stratégie régionale de développement économique, la stratégie régionale de l'innovation, ou encore la stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation).

L'innovation est communément considérée comme un facteur incontournable de croissance économique et de maintien de la compétitivité, comme l'attestent le développement des pôles de compétitivité ou des pôles d'excellence, ou encore la tendance à la substitution des politiques

⁴ Voir le rapport de la Cour des Comptes *Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée* octobre 2009 <http://www.ccomptes.fr/fr/CPO/documents/divers/Prelevements-obligatoires-entreprises-synthese.pdf>

industrielles par le déploiement de politiques d'innovation.

Par la généralisation des pratiques d'appels à projets et appels d'offres, chaque région doit se démarquer des autres pour obtenir les fonds délivrés pour la recherche, notamment dans le cadre du grand emprunt. Ces pratiques d'appels d'offres, éminemment sélectives, entretiennent et exacerbent la concurrence entre régions et accentuent les déséquilibres territoriaux qui accompagnent cette mise en concurrence généralisée. A titre d'exemple, 60% des crédits alloués par le commissariat général à l'investissement dans le cadre des Equipex (ou « équipements d'excellence ») sont captés par les seules régions Ile de France et Rhône-Alpes. Les 20 autres régions devant se battre pour obtenir une partie des 40% restants.

Un enjeu budgétaire affiché dans les annonces gouvernementales : et dans les faits ?

Un discours politique accompagne la mise en place du Grand Emprunt, discours selon lequel le gouvernement actuel ferait des investissements massifs dans l'enseignement supérieur et la recherche, secteur qu'il faudrait dynamiser et valoriser. Ainsi, Valérie Pécresse se targue de budgets en hausse de plus de 3% par an, si bien qu'« *il est indécent de la part des universités de se plaindre. Il est indécent d'entendre une pareille critique dans un moment qui est grave* »⁵. Qu'en est-il réellement ? Assisté-t-on à un investissement public aussi massif que ce qui est annoncé ? Les universitaires et chercheurs en colère ne comprendraient-ils rien ?

Rappelons que les 100 milliards du projet Juppé-Rocard se sont transformés en 35 milliards, dont 21,9 relèvent de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si cette somme peut sembler considérable (le budget annuel de la recherche et de l'enseignement supérieur s'élevant à 23 milliards d'euros), il est important de préciser que les laboratoires et les universités ne profiteront pour l'essentiel que des intérêts du placement de cette somme⁶. Les Labex (ou « laboratoires d'excellence ») constituent un bon exemple de cette logique : 1 milliard d'euros est distribué, mais seuls 100 millions sont consommables, le reste étant placé et vise à rapporter environ 30 millions par an ; somme qui sera distribuée aux « lauréats » pendant 10 ans (et si, au bout de 5 ans, leur « prestation » donne encore satisfaction).

L'Elysée a d'ailleurs déjà déclaré que les intérêts payés par l'État seraient compensés par la réduction des dépenses courantes : en effet, la loi de finances rectificative du 21 janvier 2010 a annulé 125,3 millions d'euros de la Mission Interministérielle à l'Enseignement supérieur et à la Recherche (MIREs), c'est-à-dire du budget de l'enseignement supérieur, pour « *couvrir l'augmentation de la charge d'intérêt résultant de l'emprunt national* ». Autrement dit, une poignée d'universités toucheront dans les années à venir des sommes qui ont été gelées début 2010, dès l'annonce d'un grand projet ambitieux pour la recherche et l'enseignement supérieur. Si bien que « *le Grand Emprunt est un remboursement, pas un effort financier de l'État* »⁷.

Des financements récurrents de fonctionnement en baisse, des universités en difficultés budgétaires

Une part importante et continuellement croissante des fonds publics investis dans les activités de recherche et d'enseignement supérieur passent par une pratique généralisée d'appels d'offre, à l'issue desquels sont sélectionnés les quelques laboratoires élus (les Labex), et les quelques équipements et initiatives d'excellence retenues (les Equipex et les Idex). On assiste donc à une montée en puissance des fonds incitatifs et à une baisse des financements récurrents accordés aux

⁵ Valérie Pécresse à propos du budget 2011 de l'enseignement supérieur et de la recherche, « Public Sénat », le 26 janvier 2011).

⁶ En effet, comme l'explique Daniel Steinmetz, secrétaire général du SNTRS-CGT dans *L'Humanité* du 3 septembre 2010, « *L'Etat emprunte auprès des marchés à un taux voisin de 2,5% ; il distribue une petite partie des 21,9 milliards en crédits consommables et confie 17,7 milliards à l'Agence Nationale de la Recherche, qui les placera auprès de la Caisse des dépôts et consignations aux taux de 3,5%. Seuls les intérêts de ces placements seront distribués* ».

⁷ Voir la Newsletter n°30 de *Sauvons l'Université !*, du 13 février 2011.

activités de recherche en France⁸. La fragilisation budgétaire des universités passées les premières à l'autonomie, et dénoncée par la CPU, témoigne de l'incapacité légale et réglementaire dans laquelle les universités sont placées depuis la LRU, et qui les rend incapables de faire face aux charges et aux responsabilités qui résultent de leur prétendue autonomie.

La LRU, présentée comme « *un dispositif permettant de reporter sur les établissements la responsabilité d'une politique malthusienne en matière d'emploi* » par le collectif *Sauvons l'Université !* dans sa Newsletter de février 2011, se répercute directement sur le fonctionnement des universités, et singulièrement sur l'emploi en leur sein. En effet, les règles qui encadrent le financement des universités⁹, au lieu de permettre une gestion autonome des universités, les contraignent à gérer la pénurie par deux moyens essentiels : d'une part le recours aux vacations et aux emplois précaires (CDD), d'autre part le gel de certains postes théoriquement ouverts. Si bien que, conformément à ce que pointe Sauvons l'Université : « *Les universités n'ont aucune marge de manœuvre : la seule que les règles existantes leur offre, c'est d'organiser elle-même la destruction de la fonction publique (remise en cause des statuts et non publication des postes à pourvoir théoriquement), de multiplier les emplois précaires et de réduire les effectifs des personnels, avec des incidences sur le fonctionnement des universités* ».

3 De la LRU au Grand Emprunt : de moins en moins de transparence, de plus en plus de concurrence

De moins en moins de transparence

Depuis quatre années de réformes tous azimuts, les lois concernant l'enseignement supérieur et la recherche vont dans le sens de création de superstructures qui dans les faits contournent et supplantent les instances démocratiques universitaires existantes (aussi imparfaites aient-elles été), telles que les CEVU (Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire), CS (Conseil Scientifique) ou encore CA (Conseil d'Administration), en laissant le choix des orientations stratégiques et structurantes des sites universitaires à des instances nommées au nombre réduit de membres.

Les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) sont un bon exemple de l'opacité croissante caractérisant les universités françaises. Dans la logique gouvernementale, « *les PRES sont censés permettre d'atteindre un niveau concurrentiel sur le marché international. A l'origine, il s'agit de groupements ou d'organismes de Recherche, publics ou privés, dont au moins un établissement d'enseignement supérieur public de type EPSCP (Etablissement Public à caractère scientifique, Culturel et Professionnel), qui veulent conduire ensemble des projets communs auxquels peuvent être associées des entreprises et des collectivités territoriales* » (selon la FERC-CGT)¹⁰. La délégation de compétences aux PRES s'est accompagnée d'un transfert de moyens, notamment financiers et humains, des établissements fondateurs. Or, les PRES fonctionnent aujourd'hui comme des structures supra-universitaires au sein desquelles les directions des universités prennent, seules, des décisions qu'elles imposent ensuite aux universités et à leurs personnels. Même si certaines directions des universités restent réticentes, l'état, au travers de l'Idex, leur met « l'épée dans reins » : la mise en place d'une gouvernance « efficace » (entendez non-démocratique) est aujourd'hui un critère décisif pour la sélection des projets !

. De plus en plus de concurrence

Ce déficit de transparence s'accompagne d'un renforcement considérable de la concurrence, développée à tous les niveaux.

⁸ L'insuffisance des crédits récurrents accordés aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans le budget 2011 a été dénoncée par la Conférence des Présidents d'Université (CPU) le 20 janvier 2011 (voir <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article4398>).

⁹ Et notamment le principe de fongibilité asymétrique introduit par la LOLF qui ne permet pas à l'université d'abonder les budgets de « masse salariale » à partir des crédits de fonctionnement ou d'investissements, et qui lui interdit d'accroître ses dépenses salariales.

¹⁰ Voir le trimestriel « *Le Lien* » de la FERC-CGT n°161, de décembre 2009.

D'abord une concurrence entre territoires.

L'ensemble des projets du grand emprunt conduisent à la mise en place de 5 à 10 grands sites universitaires. Ceux-ci sont dotés de 7,7 milliards en capital, courant 2011, dans l'opération « Initiatives d'excellence » qui finalisera l'ensemble des appels d'offres. Cette logique de concentration sur quelques sites va appauvrir toutes les régions réputées non prioritaires. Si bien qu'« *on avance de plus en plus clairement vers un système à deux vitesses. Il n'y aura pas plus de cinq instituts hospitalo-universitaires, pas plus d'une dizaine de sociétés d'accélération du transfert de technologies et pas plus de quatre à six instituts de recherche technologique* », explique le secrétaire général du SNTRS-CGT. Au printemps 2011, à l'exception de la Région parisienne, aucun site situé à l'ouest d'une ligne Bordeaux-Strasbourg n'a été retenu pour l'Idex.

Une concurrence entre universités, entre laboratoires, entre équipes de recherche, et entre chercheurs.

Cette concurrence territoriale s'inscrit dans le contexte d'une concurrence exacerbée au sein des équipes de recherche, déstructurant les collectifs de travail et la recherche publique. La sélectivité très sévère qu'induisent et attisent les appels d'offres lancés dans le cadre du Grand Emprunt est assise sur la généralisation des pratiques d'évaluation (perceptible par la création d'une agence spécialisée dans l'évaluation, l'AERES – Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur). En effet, aucun financement n'échappant à la règle de mise en concurrence, les quelques élus qui recevront ces crédits d'incitation sont ceux qui auront été correctement évalués (A+) par cette agence, selon des critères, fortement contestés qui rendent difficiles, voire impossible, les comparaisons entre laboratoires et chercheurs de disciplines différentes. Le principal critère porte sur les activités de recherche, évaluées selon un critère bibliométrique (nombre de publications par chercheur dans des revues reconnues scientifiques par l'AERES, nombre de citations des travaux de chaque chercheur dans les publications nationales et internationales récentes, etc.). Or, dans certaines disciplines, les revues reconnues par l'AERES sont peu nombreuses au regard du nombre de publiants potentiels, les temps de réponses une fois un article soumis peut aller jusqu'à un an voire plus. C'est notamment le cas de la science économique dite « hétérodoxe », qui dispose de très peu de revues classées dans le rang A par l'AERES. Par ailleurs, les autres types de publications (publications collectives d'ouvrages notamment) ne sont pas prises en compte, alors même qu'elles remplissent des missions essentielles de la recherche publique (recherche collective, recherche pluri-disciplinaire, mise en visibilité de réseaux ou de thèmes scientifiques et/ou sociétaux de taille, etc.) ou qu'elles sont le mode privilégié de la diffusion des résultats dans certaines disciplines. Ces notations mettent donc en concurrence des courants disciplinaires entre eux (comme, par exemple, l'économie « orthodoxe » et l'économie « hétérodoxe »), entre les chercheurs eux-mêmes (les chercheurs non notés A, parce que pas assez publiants, font « chuter » les résultats de leurs laboratoires, et par conséquent les possibilités de ceux-ci de répondre aux critères des Labex), entre les équipes de recherche d'un même laboratoire pour les mêmes raisons, etc.

Il s'agit donc d'une concurrence qui déstructure à la fois les territoires et les collectifs de travail et qui tourne complètement le dos à la coopération qui est une nécessité et un levier extrêmement puissant pour l'avancement de la recherche.

4 Une confusion des rôles entre secteurs privé et public

Une recherche privée qui licencie, en dépit de la croissance des investissements publics

Si en matière de financement de la recherche publique, on assiste à des baisses de budget régulières ainsi qu'à un contrôle sans cesse plus tatillon de l'utilisation des fonds ; on constate en revanche à une explosion des sommes investies par la puissance publique dans la recherche privée, au travers, notamment, des pôles de compétitivité et du crédit impôt recherche. Ce dernier a doublé en trois ans pour atteindre 4 milliards d'euros en 2009, dans un contexte de contrôles inexistantes (et notamment d'absence de contraintes en termes d'embauches).

Cette utilisation massive de fonds publics dans la recherche privée se trouve aujourd'hui largement accentuée par la mise en réseau de la recherche privée et publique, notamment dans le cadre des PRES, et par l'exigence de l'utilité des projets de recherche publique pour les entreprises privées, qui devient un critère de sélection majeur dans les appels d'offres lancés dans le cadre du Grand Emprunt.

A l'utilisation directe des fonds publics par la recherche privée s'ajoute l'utilisation de la recherche publique elle-même par les entreprises privées.

Les entreprises privées puisent donc dans les ressources publiques, et se voient confortées dans leur vision de la R&D comme étant uniquement un coût, et non une force de développement et de pérennisation de leur activité. Ainsi, ce même communiqué de Sauvons la Recherche et de plusieurs syndicats CGT explique : « Certains PDG osent même avancer que les financements publics permettent de « soulager » les coûts salariaux : dans l'usine nouvelle, le PDG de RHODIA, JP Clamadieu déclarait que le crédit impôt recherche permettait d'amener pour l'entreprise le « coût » d'un chercheur français au niveau d'un chercheur chinois. Quand on se sert d'argent public pour niveler les coûts salariaux, il s'agit d'un chantage à l'emploi qui se traduit par la réalité suivante : 32 postes supprimés en R&D chez Rhodia en 2008 malgré les 10 millions d'euros touchés par cette entreprise en 2008 au titre du crédit impôt recherche ». D'autres exemples existent, comme le partenariat AVIESAN – Sanofi-Aventis¹¹, avec la suppression de 3000 postes, dont 1300 dans la R&D, représentant 20% des ressources internes du groupe Sanofi-Aventis en recherche sur ses centres français.

Une instrumentalisation de la recherche publique

Ainsi, la baisse de la recherche privée (comprise comme l'activité de recherche réalisée par les services R&D des entreprises), alors qu'il s'agit-là du talon d'Achille de la politique d'innovation dans notre pays, s'accompagne d'une utilisation croissante de la recherche publique à des fins privées. Toutes les réorganisations et restructurations de la recherche publique vont dans le sens d'une adaptation des activités de recherche aux besoins des entreprises locales. Cet enjeu apparaît d'ailleurs clairement dans le projet d'Idex déposé par les Universités de Grenoble et de Chambéry¹². Ainsi, « la sélection des projets retenus n'est pas seulement effectuée sur des critères de qualité scientifique mais principalement pour répondre aux demandes du patronat et de ses intérêts immédiats. A terme, l'ANR sera chargée de financer les projets du capital sous couvert de partenariats sur des projets scientifiques « d'excellence » à hauteur de 5 milliards d'euros », explique la FERC-CGT dans son bulletin trimestriel. D'ailleurs la Cour des Comptes, dans son rapport annuel 2011¹³ signale la différence de traitement appliquée entre les projets portés par des acteurs publics et ceux portés par le privé.

Cette instrumentalisation de la recherche publique par la sphère privée remet fortement en cause les

¹¹ Voir le communiqué « Partenariat AVIESAN – Sanofi-Aventis : l'envers du décor », par l'intersyndicale locale SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT et CGT Sanofi-Aventis (<http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr/spip.php?article463>).

¹² Voir la présentation de l'Idex Grenoble – Chambéry par Yannick Vallée, lors de l'assemblée plénière du 18 janvier 2011, au Conseil Economique, Social et Environnemental Rhône-Alpes.

¹³ Rapport annuel 2011 de la Cour des comptes, L'agence nationale de la recherche : premiers constats et perspectives http://www.ccomptes.fr/fr/CC/documents/RPA/10_agence_nationale_de_la_recherche.pdf

capacités des universités à continuer de remplir leurs missions de service public de recherche et d'enseignement supérieur.

Vers une remise en cause des missions de service public de l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans ce contexte de mise en concurrence et d'instrumentalisation de la recherche publique, ce sont les missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche qui sont mises à mal.

D'abord, un potentiel considérable des recherches, largement financé par la collectivité nationale, se trouvant contractuellement lié à court terme avec des groupes industriels, c'est la recherche plurielle de long terme qui est remise en cause. La recherche est une activité particulière, qui s'inscrit dans le temps long de la réflexion, de la confrontation, de l'expérimentation. Un investissement considérable peut être fourni (en termes financiers, en termes de ressources humaines, en termes d'énergie, en termes de mobilisation collective d'équipes), sans que les résultats ne puissent être assurés. Cette incertitude est inhérente à la nature de l'activité de recherche, et n'est pas liée à la qualité des équipes (qui pourtant ne sont évaluées quasiment que à l'aune de leurs résultats). Ce temps long est incompatible avec le recours privilégié à des financements sur projets de recherche courts, sous contrats avec des groupes industriels. Cela est encore plus flagrant quand les groupes industriels influent sur la nature des résultats escomptés. Viennent s'ajouter à ce contexte, des difficultés croissantes pour mener des recherches collectives et de réelles coopérations sur le long terme, du fait de la mise en concurrence entre laboratoires.

C'est non seulement la recherche coopérative de long terme qui est remise en cause, mais aussi la recherche plurielle. La pluralité disciplinaire se trouve fortement fragilisée aujourd'hui, puisque la recherche est de plus en plus considérée comme devant participer à l'attractivité compétitive des territoires sur lesquelles elle s'implante. Or, qui dit attractivité dans ce contexte, dit conformité aux attentes des entreprises locales et de leurs stratégies de développement. Ce sont ainsi surtout les activités de recherche appliquée qui sont sollicitées et qui bénéficient des opportunités de financements contractuels. Les activités de recherche fondamentale sont de moins en moins perçues dans une logique de complémentarité avec les autres aspects de la recherche, mais dans une logique concurrente, dans laquelle elles sont défavorisées. Par ailleurs, pour les disciplines qui peuvent être utilisées par les entreprises locales, on note une tendance à réduire des pans scientifiques à une « posture » considérée comme étant immédiatement utile aux entreprises. Ainsi, la science économique dans sa dimension « gestion des ressources humaines » se trouve valorisée et a des perspectives importantes de développement, alors que les dimensions « socio-économie » ou « histoire de la pensée économique », plus généralement toutes les approches critiques se trouvent en difficulté, ne pouvant disposer des financements suffisants (difficultés pour ce type de courant d'accéder à des financements contractuels avec les entreprises locales).

Ensuite, la raison d'être du statut d'enseignant-chercheur repose sur la nécessité du maintien d'un lien étroit entre les activités de recherche et les activités d'enseignement au sein des Universités. La valeur de ce lien est double. Tout d'abord, il permet aux étudiants de bénéficier d'un enseignement dont le contenu est en permanence irrigué par la recherche la plus récente. C'est la condition pour éviter le hiatus dont a pu autrefois pâtir l'Université française. L'enseignement est également pour ceux qui sont impliqués dans la recherche un formidable occasion de réflexion, de retour sur les questions et les notions fondamentales de leur discipline dont l'impact peut être parfois décisif pour le développement de leurs recherches. La politique actuelle renforce l'idée pernicieuse selon laquelle la fonction noble serait la recherche (les critères d'évaluation continuent d'ailleurs de porter principalement sur les activités de recherche, l'évaluation de l'enseignement restant totalement formelle et vide), et la fonction subalterne serait l'enseignement. D'ailleurs, c'est bien le sens de la modulation de service permise par le décret de 2009 modifiant le statut d'enseignant-chercheur : les « mauvais » chercheurs verront leur charge d'enseignement augmenter !

Cette distorsion entre les activités d'enseignement et de recherche se trouve renforcée par les projets financés dans le cadre du grand emprunt, qui incitent à la concentration de la recherche sur quelques métropoles (demain, des Métropoles ?). A côté de ces grands pôles de recherche, une partie des universités existantes (ou des pans de celles-ci) seraient transformées en établissements d'enseignement universitaire de proximité, qui fonctionneraient en l'absence de laboratoires de recherche : il s'agit des Pôles Universitaires de Proximité. Au contraire, la CGT se propose pour le maintien d'universités locales de plein exercice (c'est à dire pouvant délivrer tous les diplômes universitaires, y compris, donc, le doctorat) ce qui nécessite leur adossement à un véritable activité de recherche.

La création de quelques pôles à l'échelle nationale pose aussi la question de l'accès de tous les jeunes de notre pays aux études universitaires y compris doctorales. On peut relever, au travers les projets d'Idex, une volonté forte d'attirer les meilleurs étudiants internationaux mais on ne sent pas la même préoccupation de donner leur chance à tous les jeunes de notre région capables de suivre des études supérieures. Il est clair que l'obligation de quitter son foyer pour s'installer dans une grande ville universitaire pénalise avant tout les jeunes issus des milieux populaires. Les orientations actuelles ne feront qu'accentuer les obstacles auxquels ils sont confrontés et que les opérations, souvent cosmétiques, « de promotion de la diversité » menées par quelques écoles prestigieuses ne pourront lever. Comment une famille populaire peut-elle financer le logement et les besoins quotidiens d'un , voire plusieurs, de ses enfants ? Nous sommes déjà dans une situation où plus de la moitié des étudiants sont contraints à une activité salariée (un facteur d'échec scolaire important) et où la population étudiante vit dans une situation sanitaire très précaire. La concentration dans quelques pôles ne peut qu'aggraver cette situation et renforcer la discrimination sociale.

C'est le service public de l'enseignement supérieur qui se trouve ici directement remis en cause. En effet, les PRES constituent un outil d'intégration du public et du privé, avec le risque de diluer le service public et les universités publiques en particulier à travers des coopérations d'enseignement (double-diplômes ou diplômes co-habilités) avec l'enseignement supérieur privé. C'est notamment la fin du monopole public de la collation des grades. De plus, les PRES constituent une ouverture à l'enseignement supérieur privé, et notamment aux grandes écoles, à la recherche (et donc à son financement). Ils mettent aussi à disposition du privé la dénomination « université » pour le marketing international et en privilégiant le développement de politiques de marques. Cette dérive atteint déjà certaines universités qui jouent (et à se chamailler) de plus en plus sur leur « marque » qu'elle soit déjà prestigieuse (comme la Sorbonne) ou qu'elles tentent de l'imposer. On peut craindre que certaines universités ne passent ainsi progressivement du statut de service public à celui de diffuseur d'un « label ».

Enfin, aucun financement n'échappe à la volonté de liquider petit à petit les organismes de recherche (EPST) et leurs prérogatives. Les EPST doivent disparaître ou être mis au pas et accepter leur vassalisation au sein « d'alliances » car ils représentent un obstacle majeur à la mise en œuvre de la politique actuelle. En effet, en raison de leur surface, de leur structure, de la concentration de moyens et de matière grise dont ils disposent, ils peuvent être encore porteurs de stratégies autonomes qui peuvent échapper au contrôle complet recherché par l'État. Le CNRS et les autres EPST finançaient jusqu'à présent, et selon leurs propres critères, les laboratoires, ainsi que les équipements mi-lourds. Maintenant, Labex financera une partie des laboratoires, tandis que le projet Equipex financera les équipements mi-lourds. C'est la suite de l'agonie des EPST qui est programmée. Tous les projets devront mettre en évidence leur capacité à faire du retour sur investissement : prouver les liens avec le tissu économique local est quasiment obligatoire avec, si possible, une coopération avec les pôles de compétitivité.

Pour en finir avec « l'excellence »¹⁴

Excellence contre qualité

La CGT n'accepte pas le débat infernal dans lequel on cherche à enfermer les opposants à politique actuelle des initiatives d'excellence. La CGT est clairement contre la médiocrité et souhaite que la recherche et l'enseignement supérieur atteignent la meilleure qualité. L'excellence est indissociablement liée à l'idée de compétition et sa promotion à tout crin débouche nécessairement sur une mise en concurrence exacerbée des équipes et des territoires, impliquant une déstructuration de nombreux collectifs de travail dans les établissements rhônalpins d'enseignement supérieur et de recherche. « *Aujourd'hui, l'excellence est agitée comme leurre pour accélérer la transformation en profondeur de l'enseignement supérieur. Elle ne se partage pas. Elle est réservée à quelques élus et, en aucun cas, il ne s'agit de créer les conditions pour que chacun puisse y accéder*¹⁵ ». Cette conception est totalement à l'opposé des valeurs de la CGT. De plus, l'excellence ne peut se passer de classements et si possible des classements simple à réaliser. Si un classement « sérieux » est trop compliqué, le système de l'excellence est prêt à s'en remettre à des délires numérollogiques tels que le H-index dont l'absurdité est, étude après étude, pourtant démontrée. « *En tant que principe intégrateur, l'excellence a l'avantage exceptionnel de n'avoir strictement aucune signification ou, pour être plus précis, de ne se référer à rien.*¹⁶ ». Ce ne sont pas des « pôles » excellents, et encore moins des « pépites » d'excellence que nous visons, mais bien des systèmes efficaces, fondés sur le travail coopératif d'équipes constituées par des hommes et des femmes, un travail humain singulièrement absent de tout ce discours entourant la recherche de l'excellence pour l'excellence. Nous visons pas « être les meilleurs » dans un classement aux critères abstrait mais à la satisfaction d'une série de besoins concrets de la société. Ainsi, pour nous, l'équilibre territorial, au niveau régional mais aussi au niveau national, ainsi que la cohésion sociale, font partie intégrante des critères qui permettent d'apprécier la qualité de politique en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Le chemin parcouru dans la poursuite de tels objectifs constitue pour nous un critère à part entière, pouvant, par exemple et pourquoi pas, prendre le pas sur le ratio de publications sur nombre de chercheurs dans les équipes de recherche.

La quête de la qualité au service de tous

Une politique visant la qualité ne cherche pas à conforter une place dans un classement, elle cherche à réaliser des objectifs scientifiques et sociaux pertinents. Elle de sens que menée de manière démocratique.

La CGT n'est pas opposée au principe des PRES, idée émise à l'origine par la communauté scientifique mobilisée au cours des États Généraux de la Recherche de Grenoble en 2004, mais déplore le détournement de l'idée, les modalités opaques et technocratiques selon lesquels ils se sont imposés dans le paysage de l'enseignement supérieur et la recherche. Dans l'enseignement supérieur comme dans les organismes de recherche, des instances scientifiques comportant une majorité d'élus, doivent assurer la cohérence nationale et développer une politique scientifique ambitieuse, et pas dans une stricte logique d'externalisation des services de R&D des entreprises. En effet, l'indépendance et la réalisation des missions de service public d'ESR ne pourront être garantis que si les scientifiques (chercheurs et universitaires) ont les moyens de peser sur les orientations de la recherche, à la fois au niveau des conseils scientifiques nationaux des organismes, et au sein des conseils scientifiques des établissements universitaires.

¹⁴ Cette vision de l'excellence a été travaillée dans le cadre des prises de position CGT au Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER).

¹⁵ Jean-Luc Antonucci, co-secrétaire de la FERC-SUP, dans l'Humanité du 21 février 2011.

¹⁶ Bill Reading dans *The University in Ruins*, cité par Pascal Maillard, Professeur à l'Université de Strasbourg, membre de SLR dans <http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/170211/son-excellence-lexcellence-radiographie-dune-im>

La présence du principe démocratique au sein l'ESR dépasse le cadre de ses instances décisionnaires. Le monde de l'ESR dans sa diversité est au service de la société ; une de ses missions premières est bien l'aide à l'élévation générale du niveau de réflexion et de connaissances dans notre pays. Pour cela, la démocratie passe par une coopération équilibrée entre les universités et les organismes de recherche publics et privés. Ainsi, non seulement les universités ne doivent pas être concentrées entre quelques pôles d'excellence concurrents, sur le modèle des actuels pôles de compétitivité, mais selon la CGT, les pôles de compétitivité eux-mêmes doivent devenir des pôles de développement au service des territoires et des populations. « *Nous voulons aller vers un monde de coopération, de partage des connaissances, de solidarités* » ; « *il y a besoin d'agir pour que les financements publics, les organismes de recherche, les universités, servent au développement de l'emploi pour des productions utiles, plutôt qu'au développement des dividendes !* » (déclaration du collectif CGT Recherche, Industrie, Formation de l'Isère). Il ne s'agit pas d'instrumentaliser les sciences humaines et sociales en aval des recherches, dans le simple but de faire accepter les innovations développées en vase clos, décidées et financées en dehors de toute concertation sociale, de tous processus démocratiques. La recherche doit donc être menée dans le respect de cette dimension démocratique, doit être au service de la société. C'est bien pour une recherche inscrite dans son environnement socio-économique que la CGT se bat, mais sur des bases démocratiques fortes, et selon des relations équilibrées entre les différentes composantes qui caractérisent aujourd'hui le monde de l'ESR.

Un service public de qualité, de proximité, en réaffirmant le lien étroit entre formation et recherche

Le développement du système de formation et de recherche doit être équilibré. L'équilibre repose ici par le maintien des universités de proximité, au sens fort du terme « universités », c'est-à-dire dans toute leur complexité et leur diversité, intégrant tout à la fois les activités de recherche et d'enseignement, et les articulant en leur sein.

De ce point de vue, tous les territoires ont des atouts à faire valoir et disposent d'un potentiel (ne fut-ce qu'humain) qui ne demande qu'à être développé, le rôle des financements publics dédiés à la recherche n'est pas le soutien à quelques pôles restreints d'excellence, mais l'aide à la valorisation et au développement de tous les territoires, de tous les sites. Respecter les étudiants et participer à l'élévation générale de leurs capacités de réflexion et de leur niveau de connaissances, c'est, dans les conditions actuelles, maintenir des universités de proximité dans les territoires, et maintenir en leur sein une activité ambitieuse et soutenue de recherche, et des possibilités de trajectoires d'études complètes allant de la L1 au doctorat.

L'enseignement est une activité essentielle dans notre société en évolutions rapides et perpétuelles, il ne doit pas apparaître comme une punition à l'encontre des « mauvais » chercheurs (c'est-à-dire les chercheurs non ou peu publiants), mais doit être soutenu, en favorisant un enseignement adossé à des projets de recherche, afin de permettre aux étudiants de bénéficier des avancées de la recherche, quelle que soit leur année d'études, quel que soit le territoire sur lequel ils suivent leurs études.

5 L'action de la CGT

La Cgt Rhône-Alpes a décidé de s'investir sur ces enjeux de taille, autour de trois axes :

Axe 1 : Rassembler les forces syndicales à l'intérieur des Universités (forces qui se battent d'ores et déjà contre cette logique de l'excellence pour l'excellence conduisant à l'exclusion et à la réduction des services publics).

Axe 2 : Organiser des initiatives interprofessionnelles ouvertes autour de ces questions, singulièrement à Lyon et Grenoble.

Axe 3 : Travailler un diagnostic régional détaillé sur l'appauvrissement de la recherche privée, par l'utilisation à moindre coût et l'instrumentalisation de la recherche publique.